



COMMUNE

DE

CLERY-SAINT-ANDRE

94 rue du Maréchal-Foch  
45370 CLERY-SAINT-ANDRE  
Téléphone : 02-38-46-98-98  
Télécopie : 02-38-46-98-99

E-mail : [dgs@clery-saint-andre.com](mailto:dgs@clery-saint-andre.com)

Site internet : <http://www.clery-saint-andre.com>

# CONSEIL MUNICIPAL

## du Samedi 4 Février 2012

*Compte-rendu officiel*

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU SAMEDI 4 FÉVRIER 2012.

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le trente janvier deux-mil douze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le quatre février deux mil douze, à dix-sept heures.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Décembre 2011.
- Débat d'Orientations Budgétaires.
- Création de locaux périscolaires / Aménagement-Extension de l'école maternelle : point d'étape.
- Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.
- Demandes de subventions.
- Projet de création d'une vigne municipale : point d'étape et vœu sur la dérégulation du droit de plantation des vignes.
- Modalités de financement de l'acquisition de « La Poste ».
- Convention de partenariat avec trois associations locales.
- Activités jeunesse des vacances de février 2012.
- Signature d'une charte de l'action sociale du CNAS.
- Revalorisation du régime indemnitaire des agents communaux.
- Vie des commissions municipales.
- Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.
- Informations diverses.
- Questions des membres du Conseil Municipal.

### **SÉANCE :**

La séance est ouverte à 17 h. 02.

### **Étaient Présents :**

- Monsieur Clément OZIEL, Conseiller Général - Maire,
- Madame Denise REYNAUD, Messieurs Claude BOISSAY (jusqu'à 18 h. 30) et Étienne HÉMOND, Adjoint au Maire,
- Mademoiselle Sylvie THIÉRY, Messieurs Lionel FRUMENT, Yves HEUZE (jusqu'à 18 h. 32), Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Maryvonne MARY, Mariannick RENARD, Josette DENIS, Messieurs Daniel ZONCA, Philippe de TRISTAN, Gérald GOARIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Vincent BIGOT, Maryvon AUVY, Michel NOUAÏLLE, Thierry TELLIER, Conseillers Municipaux.

### **Étaient excusés et avaient donné pouvoir :**

- Monsieur Alain GRILLON, qui donne pouvoir à Monsieur Clément OZIEL,
- Monsieur Gérard CORGNAC, qui donne pouvoir à Monsieur Etienne HEMOND,
- Madame Odile BOURGOIN, qui donne pouvoir à Monsieur Lionel FRUMENT,
- Madame Laëtitia BOUHOUTÉ, qui donne pouvoir à Madame Josette DENIS,
- Monsieur Laurent BOURGOIN, qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE,

### **Secrétaire de séance :**

Madame Denise REYNAUD

Le procès-verbal de la précédente séance qui a été envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué. Aucune remarque n'ayant été apportée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 1 - Orientations budgétaires 2012.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les grandes lignes de ce qui composera le projet de budget soumis au Conseil Municipal, le 17 Mars prochain.

Les projets municipaux permettant de faire entrer des subventions attendues ou bien d'autres recettes telles que des cessions de terrains à bâtir, seront privilégiés.

Ainsi, en fonction des disponibilités budgétaires réelles qui s'affineront au stade des arbitrages budgétaires, une partie des projets municipaux suivants sera intégrée au Budget 2012, les autres seront reportés en 2013 :

- Etudes préalables à la réhabilitation du gymnase communal,
- Aménagements intérieurs de l'école maternelle publique, notamment en redimensionnant le dortoir,
- Poursuite des études pour la création de locaux périscolaires, rue de la Poule Blanche,
- Finaliser l'opération de rénovation de fenêtres à l'école élémentaire publique,
- Finir les travaux de restauration de la face Sud-Ouest de la Basilique Notre-Dame de Cléry,
- Perfectionnement de la mise en lumière de la Basilique Notre-Dame de Cléry,
- Poursuivre les modalités d'aménagements des abords Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry,
- Envisager à cette occasion, les modalités de dévoiements de la RD 951 aux abords du parvis Nord,
- Etudes préalables à la création d'un orgue de nef pour la Basilique Notre-Dame de Cléry,
- Mise aux normes de la Maison Lebrun, en vue de pouvoir la louer en qualité de boucherie,
- Lancement d'une étude pour la création d'une Aire de Valorisation Architecturale et Paysagère pour le cœur historique,
- Viabilisation des terrains communaux de la route de Blois, en vue de pouvoir les vendre (avec création d'un budget annexe « Lotissement communal de la Chastellenie »),
- Créer une Vigne Municipale, route du Gué du Roi,
- Aménager et sécuriser le Chemin de la Salle,
- Troisième tranche de rénovation du parc éclairage public,
- Finaliser l'aménagement du parc municipal du Clos Noah,
- Rénover la toiture du club-house de tennis,
- Rénovation de la scène de l'Espace Loire et amélioration des conditions d'accueil à la salle d'exposition Charlotte-de-Savoie.
- Aménagement intérieur des Ateliers de Saint-André, au 115<sup>bis</sup> rue de Saint-André,
- Acquisition d'un second défibrillateur, pour la Mairie,
- Poursuivre le projet de Plan de Déplacement Rural,
- Poursuivre l'étude sur le Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Equipements Publics (P.A.V.E.)
- Etude d'aménagement de la Place Charles-de-Gaulle,
- Etudes pour l'aménagement de la Place de Saint-André,

Du point de vue de l'endettement communal, l'objectif serait, pour le budget général, de ne pas faire appel à un nouvel emprunt, autre que celui qui a été contracté, fin 2011, pour le financement de la Maison Lebrun. Le budget annexe qui sera créé pour le lotissement communal, serait, quant à lui, financé par un emprunt-relais, en attendant la vente des terrains à bâtir.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Par ailleurs, pour ne pas risquer de perturber l'activité du premier trimestre 2012, il est proposé d'autoriser l'engagement de dépenses de la section d'investissement, pour quelques opérations budgétaires récurrentes, par anticipation du vote du budget 2012. Cela s'explique par des contraintes techniques de réalisation de certaines dépenses d'investissement. Cela concerne :

- Opération 93 (Eclairage Public), dans la limite de 40 000 €
- Opération 148 (Valorisation de la base de loisirs), dans la limite de 7 000 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## **2 - Création de locaux périscolaires / Aménagement-Extension de l'école maternelle : point d'étape.**

Madame Denise REYNAUD, Adjointe au Maire chargée de l'Action Scolaire et de la Petite Enfance, présente au Conseil Municipal, le travail accompli par le groupe de travail « Locaux Périscolaires Ecole Maternelle » composé des membres de la Commission « Action Scolaire et Petite Enfance », de deux délégués de parents d'élèves, de deux enseignants, du D.D.E.N. et de deux agents communaux.

Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises, les 5 Décembre 2011, 5 Janvier 2012 et 2 Février 2012.

Ce projet municipal aura trois phases successives :

- Réaménagements internes à l'école maternelle en vue de bénéficier, notamment, d'un dortoir adapté.
- Création de locaux périscolaires neufs sur le terrain communal situé entre le restaurant scolaire et l'école maternelle.
- Création, à terme, d'une cinquième classe à l'école maternelle, par solution extensive.

Pour chacune des deux premières phases, il est possible de présenter un avant-projet, examiné par le groupe de travail. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal valide chacun de ces projets, avec modifications, et autorise le groupe de travail à poursuivre ses travaux dans cette direction.

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration de travaux pour la première des trois phases, à savoir le réaménagement intérieur de l'école maternelle, dont la réalisation est espérée pour la rentrée de septembre 2012.

## **3 - Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine**

Monsieur Claude BOISSAY, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Cadre de Vie, présente au Conseil Municipal, le principe de la création d'une A.V.A.P. pour le secteur « Cœur Historique ». Ce projet avait déjà été présenté, il y a un an, au stade des orientations budgétaires, mais n'avait pas pu être lancé en raison de la priorité donnée à l'avancement de la procédure de révision du P.L.U. et à la non-sortie du décret A.V.A.P.

Il s'agit d'un secteur du cœur historique, dont le périmètre reste à définir, qui bénéficiera d'une qualité de protection architecturale supérieure au reste du territoire communal. Ce périmètre aura vocation à se substituer à l'actuel périmètre des 500 mètres autour de la Basilique, jugé trop arbitraire et dénué de logique architecturale et patrimoniale.

La première étape consiste à délibérer en faveur du principe de la constitution d'une A.V.A.P. pour le cœur historique, de prendre un engagement à budgéter cette dépense au titre du budget 2012, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation conforme au Code des Marchés Publics, et de solliciter une subvention à l'Etat et au Conseil Régional du Centre.

Le Conseil Municipal valide chacune de ces propositions.

## **4 - Demandes de subventions**

Monsieur Etienne HEMOND, Adjoint au Maire chargé des Finances, propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention à l'Etat, au titre de la réserve parlementaire :

- Auprès de MM. Eric DOLIGE et Jean-Noël CARDOUX, Sénateurs du Loiret, pour le projet de réhabilitation du gymnase communal.
- Auprès de M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, pour le projet d'aménagement de la Place de Saint-André.

Le Conseil Municipal valide chacune de ces propositions.

## **5 - Projet de création d'une vigne municipale : point d'étape et vœu sur la dérégulation du droit de plantation des vignes.**

Monsieur Claude BOISSAY, Adjoint au Maire chargé des Relations avec les Acteurs Economiques (Agriculture, Viticulture, Tourisme, Commerce, Artisanat), informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet municipal portant création d'une vigne municipale, route du Gué du Roi, à Cléry-Saint-André.

Ce projet avait été budgété dès 2011. Nous avons désormais trouvé un locataire (M. Gabriel BEAULIEU, de Cléry-Saint-André) qui exploitera la vigne municipale pour le compte de la collectivité. Le droit de plantation a été obtenu, celle-ci interviendra en 2012 et se situe en plein cœur de la zone d'AOC « Orléans ». Le bail de location et ses modalités sont en cours de calage. Un volet pédagogique pour les écoles de Cléry-Saint-André, accompagnera le projet.

Par ailleurs, le syndicat des vins de l'A.O.C. Orléans & Orléans-Cléry, partenaire de notre projet de vigne municipale, attire notre attention sur l'évolution de la réglementation européenne en cette matière et nous propose l'adoption d'un vœu, dont voici la teneur :

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OMC de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous, élus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce vœu.

#### **6 - Modalités de financement de l'acquisition de « La Poste ».**

Monsieur Etienne HEMOND, Adjoint au Maire chargé des Finances, rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 10 Décembre 2011, il a été décidé de se porter acquéreur du bâtiment « La Poste », pour un montant de 190 000 €.

Ceci étant, considérant que ce projet fait partie intégrante du projet d'ensemble d'aménagement de la Place Charles-de-Gaulle, il est proposé de faire porter cette acquisition par l'Etablissement Public Foncier du Loiret (E.P.F.L.) considérant qu'il devra être financé, in fine, dans le programme d'ensemble, en tenant compte des dépenses totales d'équipement et des recettes foncières et locatives.

Cette solution de portage a été préférée à la solution de l'emprunt communal, plus coûteuse et plus pénalisante pour la capacité d'investissement pour d'autres projets.

Le Conseil Municipal valide cette proposition, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches liées à ce projet, ainsi qu'à signer les actes relatifs à ce portage de projet.

#### **7 - Convention de partenariat avec trois associations locales.**

En l'absence de Monsieur Gérard CORGNAC, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative et de la Jeunesse, ce point est reporté à la prochaine séance de Conseil Municipal, considérant qu'il n'est pas urgent.

#### **8 – Tarif des activités jeunesse des vacances d'hiver.**

Monsieur Gérald GOARIN, Conseiller Municipal, présente au Conseil Municipal, le programme détaillé des activités jeunesse des petites vacances scolaires d'hiver.

A cette occasion, il y a lieu de délibérer sur les tarifs des activités proposées pour ces petites vacances.

Bowling, foot en salle, cinéma, jeux de société, handball, self défense, tennis de table, badminton, patinoire, jeux olympiques, capoiara, piscine, tchoukball	5 euros
Center Parcs, laser Game, escalade	15 euros

Le Conseil Municipal valide cette proposition tarifaire.

## 9 - Signature d'une charte de l'action sociale du CNAS

Mademoiselle Sylvie THIERY, Conseillère Municipale Déléguée, présente au Conseil Municipal, les grandes lignes de cette charte de l'action sociale proposée par le CNAS. Depuis 2006, le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) est en effet notre prestataire de service, pour ce qui concerne l'action sociale en faveur des agents communaux.

Le Conseil Municipal partage l'esprit de cette charte de l'action sociale et autorise Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

## 10 - Revalorisation du régime indemnitaire des agents communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de procéder, comme annoncé en 2010, à un second « cliquet » de l'entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire applicable aux agents communaux appartenant aux catégories C et B des services administratifs, techniques, scolaires et périscolaires.

Pour mémoire, le Conseil Municipal avait instauré ce régime indemnitaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2010, en indiquant que les montants votés seraient doublés au 1<sup>er</sup> Janvier 2012. Puis, par délibération en date du 2 Avril 2011, le Conseil Municipal a demandé d'examiner également au 1<sup>er</sup> Janvier 2012, les modalités de revalorisation spécifique des agents, notamment de catégorie B, qui sont en charge d'une responsabilité particulière (faisant fonction d'Adjoints au DGS).

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, lors de sa réunion du 24 Janvier 2012, il est proposé les nouvelles modalités suivantes de régime indemnitaire, avec une entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> Janvier 2012 :

### Les modalités :

Critères d'attribution/modulation				Nbre d'agents concernés	Service(s) concernés *				
Prime(s) mise(s) en place/modifiées (IAT, IFTS, IEM, autres...)	Coefficient retenu	Nouveaux critères de modulation souhaités	Personnels concernés (Filières, cadres d'emplois, ...)		Ensemble des services	Services spécifiques :			
						Adm.	Techn.	Scol.	Police
1 IEMP	Le coefficient retenu serait de 1,52, au maximum. Il se répartit en une part fixe chaque année à 50% (soit coeff. 0,76) et une part variable pouvant aller de 0 à 50%.	CATEGORIE C : - connaissances professionnelles, - Exécution, rapidité, finition, initiative - Travail en commun, relations avec le public - Ponctualité et assiduité CATEGORIE B : - Aptitudes générales - efficacité et responsabilité - Qualités d'encadrement et autonomie - Sens des relations humaines	Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs et des animateurs Territoriaux	6	X				
2 IAT	le coefficient retenu serait de 4 au maximum. Il se répartit en une part fixe chaque année à 50% (soit coeff. 2) et une part variable pouvant aller de 0 à 50%.	CATEGORIE C : - connaissances professionnelles, - Exécution, rapidité, finition, initiative - Travail en commun, relations avec le public - Ponctualité et assiduité	Cadres d'emplois des Gardes-Champêtres, des Adjoints Techniques, des Agents de Maîtrise et des ATSEM	20		X	X	X	
3 Prime de Responsabilité	Pas de modification par rapport aux délibérations pré-existantes		Emploi Fonctionnel de Directeur Général des Services	1	X				
4 I.F.T.S.	Pas de modification par rapport aux délibérations pré-existantes		Emploi Fonctionnel de Directeur Général des Services	1	X				

### Les modalités de détails et les modalités transitoires :

Le nouveau régime indemnitaire fait l'objet d'une décision annuelle individuelle, qui fixera, par arrêté municipal, chaque mois d'octobre, le montant des indemnités versées, en application des critères retenus dans la délibération. Le versement de la part fixe se ferait par 1/10<sup>ème</sup> chacun des dix premiers mois de l'année ; la part variable serait versée en Décembre. L'allocation de Noël étant versée en Novembre.

Modalités transitoires : pour la première année d'application, les deux premiers mois seront versés en Février 2012, puis le reste de l'année se déroulera comme annoncé ci-dessus.

L'application du régime indemnitaire suivra la quotité d'activités de chaque agent.

Les agents en congés maternité conservent l'intégralité de leur régime indemnitaire.

Le régime indemnitaire des agents en congés maladie ou longue maladie ou longue durée, suit automatiquement la rémunération principale.

Les postes permanents ouvrent droit à l'octroi du régime indemnitaire.

Le statut de contractuel de droit public peut ouvrir droit à l'octroi du régime indemnitaire, s'il occupe un poste permanent.

Les agents remplaçants présents depuis plus de trois mois sont toutefois éligibles.

Les contractuels de droit privé sont exclus du régime indemnitaire.

Le versement de l'allocation de Noël est maintenu en complément du nouveau régime indemnitaire.

Compte tenu de cet exposé, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

Puis, sur la question de la revalorisation des agents faisant fonction d'Adjoints au DGS, il est proposé d'actionner, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2012, la revalorisation liée au grade d'Animateur Principal (Muriel DAGUE), en créant une I.F.T.S. (coeff. 1), suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du C.D.G.-F.P.T. en date du 24 Janvier 2012.

De même, il est envisagé de valoriser la fonction de Responsable Technique, qui sera traitée en décalage de six mois, à l'occasion de la création, au 1<sup>er</sup> Juillet 2012, du grade d'Agent de Maîtrise.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

## **11 – Vie des commissions municipales.**

Madame Denise REYNAUD informe que la Commission « Action Scolaire et Petite Enfance » s'est réunie les 5 Janvier et 2 Février 2012, pour l'avancement du projet « Locaux Péricolaires / Ecole Maternelle ».

Madame Denise REYNAUD informe que la Commission « Patrimoine et Culture » s'est réunie le 11 Janvier 2012.

Monsieur Etienne HEMOND informe que la Commission « Finances » se réunira le 2 Mars 2012, pour l'examen des documents budgétaires.

## **12 - Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu de différentes réunions intercommunales. Il rappelle à ce propos, la méthode de présentation orale de ces activités intercommunales. Les délégués intercommunaux sont invités à proposer des interventions de quelques minutes sur un sujet particulier, qui fait partie de l'actualité intercommunale.

### **• La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le groupe de travail restreint « Maison Médicale » s'est réuni le 14 Décembre 2011, à Mareau-aux-Prés, en présence de Monsieur Gérard CORGNAC et se réunira à nouveau le 15 Février 2012, à Mareau-aux-Prés.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 15 Décembre 2011, à Cléry-Saint-André, en présence de Madame Denise REYNAUD, Sylvie THIERY, Messieurs Claude BOISSAY, Gérard CORGNAC, Alain GRILLON, Etienne HEMOND, Clément OZIEL, Thierry TELLIER et Daniel ZONCA. Dany BARET (de Dry) a été désignée nouvelle Présidente de la Commission « Sécurité-Prévention ». Les cahiers de charges « Maison médicale » et « Salles sportives » ont été adoptés. Il se réunira à nouveau les 16 Février et 29 Mars 2012, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Economie Tourisme » s'est réunie le 23 Janvier 2012, à Mareau-aux-Prés, sous la Présidence de Monsieur Claude BOISSAY et en présence de Monsieur Lionel FRUMENT, sur le projet d'itinéraire pédagogique en bords de Loire, à Mareau-aux-Prés.



La Commission « Culture Education » s'est réunie le 25 Janvier 2012, à Cléry-Saint-André, sous la Présidence de Madame Denise REYNAUD et en présence de Madame Sylvie THIERY. Elle se réunira à nouveau le 22 Février 2012, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Sports » s'est réunie le 1<sup>er</sup> Février 2012, à Dry, en présence de Messieurs Gérard CORGNAC, Gérald GOARIN et Thierry TELLIER.

La Commission « Sécurité Prévention » se réunira le 6 Février 2012, à Dry.

La session agricole se déroulera le 7 Février 2012, à Cléry-Saint-André.

Le Bureau communautaire se réunira les 8 Février et 26 Mars 2012, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Finances » se réunira les 9 Février et 22 Mars 2012, à Mareau-aux-Prés.

La Commission « Actions Sociales et Services à la Population » se réunira le 15 Février 2012, à Mareau-aux-Prés.

La Commission « Communication » se réunira le 23 Février 2012, à Mareau-aux-Prés.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le Bureau s'est réuni les 21 Décembre 2011, 11, 30 et 31 Janvier 2012, à Mézières-lez-Cléry, et se réunira à nouveau les 15 et 29 Février 2012.

Le Comité Syndical s'est réuni le 21 Décembre 2011, à Mézières-lez-Cléry, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON et en présence de Messieurs Gérard CORGNAC, Etienne HEMOND, Thierry TELLIER et Daniel ZONCA.

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Le Bureau s'est réuni les 14 Décembre 2011 et 13 Janvier 2012, à Beaugency, en présence de Monsieur Alain GRILLON.

Le Comité Syndical s'est réuni le 13 Janvier 2012, à Beaugency, en présence de Messieurs Alain GRILLON et Daniel ZONCA.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le Bureau se réunira le 10 Février 2012, à Cléry-Saint-André.

- ***Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)***

Le Bureau se réunira le 9 Février 2012, à Sandillon.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le Comité Syndical s'est réuni le 13 Décembre 2011, à Vienne-en-Val, en présence de Madame Denise REYNAUD et Monsieur Clément OZIEL, puis le 19 Janvier 2012, à Sennely, en présence de Madame Denise REYNAUD, Messieurs Claude BOISSAY et Clément OZIEL. Il se réunira à nouveau le 15 Février 2012.

Le Bureau et le Groupe de Réflexion se sont réunis le 10 Janvier 2012, à Ménestreau-en-Villette, en présence de Madame Denise REYNAUD. Il se réunira à nouveau le 21 Février 2012, à Ménestreau-en-Villette.

La Commission « Tourisme » s'est réunie le 17 Janvier 2012, à Ménestreau-en-Villette, en présence de Monsieur Maryvon AUVY.

La Commission « Aménagement du Territoire et Développement Durable » se réunira le 14 Février 2012, à Ménestreau-en-Villette.

### **13 - Rapports d'analyse d'eau.**

Mademoiselle Sylvie THIERY, Conseillère Municipale Déléguée et Membre du C3M, informe le Conseil Municipal que le laboratoire missionné par le Conseil Général du Loiret a réalisé deux analyses d'eau, le 29 Septembre 2011, à l'école élémentaire, puis le 19 octobre, à la mairie.

Ces prélèvements ont mis en évidence la bonne qualité de l'eau pour les paramètres conformes aux exigences de qualité définies au décret 89-3 modifié, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

### **14 - Demandeurs d'emploi.**

Mademoiselle Sylvie THIERY, Conseillère Municipale Déléguée aux Relations Sociales et à la Solidarité, informe que la Commune de Cléry-Saint-André comptait au mois de Décembre 2011, 91 demandeurs d'emploi, soit une stabilité par rapport aux chiffres de novembre 2011. La répartition de ces demandeurs est de 39 hommes et 52 femmes ; de 74 indemnisables et 17 non-indemnisables.

Puis, au mois de Janvier 2012, 90 demandeurs d'emploi, soit une diminution de 1,1%, par rapport aux chiffres de décembre 2011. La répartition de ces demandeurs est de 40 hommes et 50 femmes ; de 73 indemnisables et 17 non-indemnisables.

**15 – La prochaine réunion de Conseil Municipal** devrait avoir lieu le samedi 17 mars 2012, à 17 heures, en Mairie.

### **16 - Questions des membres du Conseil Municipal.**

Monsieur Michel NOUAILLE signale l'intérêt qu'il y aurait à augmenter le nombre de porte-manteaux dans la salle de l'Harmonie.

Monsieur Michel NOUAILLE demande où en est l'avancement du projet de signalétique de la rue du Cloître, ainsi que l'aménagement d'une grille sécurisée devant la sortie du presbytère.

Monsieur Michel NOUAILLE aimerait savoir quand sera réalisée la campagne de marquage au sol engagée auprès de l'entreprise. Il semble que les conditions météorologiques ne soient pas favorables actuellement.

Mademoiselle Sylvie THIERY signale que la présence d'un véhicule gêne souvent la visibilité au carrefour de la rue du Château d'Eau et de la rue du Maréchal-Foch.

Monsieur Etienne HEMOND invite les élus qui le peuvent à une séance d'encartage de documents de communication municipale et intercommunale, le lundi 13 février 2012, à 11 heures, en Mairie.

Monsieur Daniel ZONCA suggère quelques aménagements complémentaires sur le terrain communal de la rue du Hâtre. Ce point doit passer en Commission « Sécurité et Circulation ».

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h. 59.